



C.P. 2652
Mont-Tremblant QC J8E 1B1

(819) 425-4698
www.Mont-Tremblant.org
LesAmis@Mont-Tremblant.org

Mont-Tremblant, le 10 mars 2026

Ville de Mont-Tremblant

1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

Objet : Demande de rencontre pour une solution temporaire équitable (Taxes foncières 2026)

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, Madame la Directrice générale,

À la suite de nos échanges récents et de la période de questions lors de la dernière séance du conseil, nous souhaitons vous transmettre par écrit les éléments que nous avons présentés concernant la répartition du fardeau fiscal pour l'année 2026.

Lors de la présentation du budget le 29 janvier, il a été indiqué que les comptes de taxes pour les résidences augmenteraient en moyenne entre 2,3 % et 3,2 %, ce qui apparaissait raisonnable pour l'ensemble des propriétaires résidentiels.

Cependant, l'analyse détaillée que nous avons réalisée depuis démontre une réalité beaucoup plus contrastée:

- Environ 30 % des résidences (près de 2 000 propriétés sur un peu plus de 7 000) subiront une augmentation de plus de 10 % de leur compte de taxes.
- Parmi celles-ci, environ 700 résidences verront des hausses beaucoup plus importantes, certaines dépassant 100 %. De telles augmentations risquent de placer plusieurs résidents — notamment des personnes à revenu fixe — dans une situation financière intenable, au point où certains pourraient être contraints de vendre leur résidence par nécessité.
- Parallèlement, plus de 40% des résidences verront plutôt une diminution de leur compte de taxes, malgré aucune perte de valeur de leur propriété.
- Il y a moins de 300 résidences qui figurent dans la fourchette d'augmentation de 2,3 % et 3,2 % annoncée le 29 janvier.

Ces écarts importants soulèvent une question d'équité fiscale qui mérite, selon nous, d'être examinée attentivement. Nous croyons qu'il existe une avenue légale permettant de corriger temporairement la situation, soit l'adoption d'un règlement en vertu des [articles 253.36 et suivants](#) de la *Loi sur la fiscalité municipale*, afin d'accorder un dégrèvement de taxes correspondant à tout montant excédant une augmentation de 5 % par rapport à l'année 2025.

Nous comprenons que cette mesure est temporaire (maximum deux ans). Il est toutefois essentiel que ce mécanisme soit mis en place immédiatement afin de maintenir la possibilité d'avoir un tel règlement au cours

des deux années suivantes. Elle pourrait toutefois permettre de corriger rapidement les situations les plus inéquitables, tout en donnant le temps à la Ville de réfléchir à des ajustements plus durables.

Notre objectif demeure de travailler de façon constructive avec vous afin d'identifier une solution équitable pour l'ensemble des citoyens. Nous serions donc reconnaissants de pouvoir organiser une rencontre virtuelle dans les prochains jours afin de discuter de cette analyse.

Par ailleurs, nous préparons notre prochaine infolettre qui sera publiée en fin de semaine. Nous aimerions pouvoir y mentionner que les élus ont accepté de nous rencontrer afin de collaborer à la recherche d'une solution.

Nous vous remercions de votre attention et demeurons disponibles pour échanger à votre convenance.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

Les Amis de Mont-Tremblant

Les Amis de **Mont-Tremblant**